

## **Certificat de résidence pour Algérien – Retraité/Conjoint de retraité**

Si vous êtes algérien et retraité, vous pouvez obtenir, sous conditions, un certificat de résidence portant la mention retraité . Il permet des séjours d'une durée maximum d'1 an, sans avoir à demander de visa. Votre époux ou épouse de nationalité algérienne peut obtenir un certificat de résidence mention conjoint de retraité . La procédure diffère selon que vous êtes en France ou à l'étranger. Nous vous présentons les informations à connaître.

### **Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France**

#### **Carte de séjour**

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

#### **Carte de résident**

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

#### **Autorisations provisoires de séjour**

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

#### **Certificat de résidence pour Algérien**

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

#### **Étudiant / Stagiaire étranger**

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

#### **Document de circulation pour mineur étranger**

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

#### **Carte de séjour pour Européen**

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

#### **Qu'est-ce que le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité ?**

Le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité permet d'entrer à tout moment en France pour des séjours d'une **durée maximum d'1 an**, sans avoir à demander de visa.

Ce certificat de résidence n'autorise pas à y travailler.

#### **Qui peut demander le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité ?**

Vous êtes concerné si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :

Vous êtes algérien

Vous avez résidé en France avec un certificat de résidence de 10 ans

Vous avez établi (ou établiez) votre résidence habituelle**hors de France**

Vous touchez une pension de retraite d'un régime de base français de sécurité sociale.

Votre époux ou votre épouse algérien(ne) peut obtenir un certificat de résidence conjoint de retraité s'il (ou elle) a résidé avec vous en France de manière régulière.

#### **Comment demander le certificat de résidence pour Algérien retraité ?**

#### **Dépôt de la demande**

Vous devez déposer votre demande de carte à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile, dans les 2 mois précédant la date de fin de validité de votre certificat de résidence.

Si vous déposez votre demande hors délai, sauf cas de force majeure ou présentation d'un visa valide, vous devrez payer, en plus du coût de la carte, un droit de visa de régularisation de 180 € .

**Où s'adresser ?**

Préfecture

**Où s'adresser ?**

Sous-préfecture

**Où s'adresser ?**

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

**Attention**

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

**Documents à fournir**

Les documents à fournir varient en fonction de la carte demandée :

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Passeport

Justificatif de résidence habituelle hors de France (quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz etc..et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence)

Extrait d'inscription établissant vos droits (sous forme de notification) ou dernière attestation fiscale, délivré par l'organisme débiteur de votre pension de retraite (à défaut, photocopie d'un de ces documents)

Preuve que vous avez résidé régulièrement en France avec un certificat de résidence de 10 ans

3 photos d'identité

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

**À savoir**

Les actes d'état civil en langue étrangère doivent être obligatoirement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.

Dans l'attente de l'instruction de votre dossier, vous recevez un récépissé.

Si votre préfecture ou sous-préfecture ne vous a pas répondu dans un délai de 4 mois, votre demande de carte est refusée.

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Acte de mariage (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Passeport

Justificatif de résidence habituelle hors de France (quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz etc..et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence)

Justificatif du statut de retraité de votre époux ou épouse

Preuve que vous avez résidé régulièrement en France avec votre époux ou épouse

3 photos d'identité

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

**À savoir**

Les actes d'état civil en langue étrangère doivent être obligatoirement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.

Dans l'attente de l'instruction de votre dossier, vous recevez un récépissé.

Si votre préfecture ou sous-préfecture ne vous a pas répondu dans un délai de 4 mois, votre demande de carte est refusée.

**Quel est le coût du certificat de résidence pour algérien ou conjoint retraité ?**

Vous devez le régler 25 € (droit de timbre) par timbres fiscaux ordinaires.

Les timbres vous sont demandés au moment de l'accord sur votre demande ou de la remise de votre certificat.

Renseignez-vous auprès de votre préfecture.

**Quelle est la durée de validité du certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité ?**

Le certificat de résidence pour algérien retraité et conjoint de retraité est valable **10 ans**.

Il est renouvelable.

**Comment renouveler le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité ?**

Vous devez déposer votre demande de carte à la préfecture ou sous-préfecture de votre domicile, dans les 2 mois précédant la date de fin de validité mentionnée sur votre certificat de résidence pour algérien retraité ou conjoint de retraité.

Si vous déposez votre demande hors délai, sauf cas de force majeure ou présentation d'un visa valide, vous devrez payer, en plus du coût de la carte, un droit de visa de régularisation de 180 € .

**Documents à fournir :**

Passeport

Certificat de résidence pour Algérien retraité (ou conjoint de retraité ) arrivant à expiration

Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun de vos séjours en France, muni de ce certificat de résidence, n'a pas dépassé 1 an

3 photos d'identité.

Dans l'attente de l'instruction de votre dossier, vous recevez un récépissé.

Si votre préfecture ou sous-préfecture ne vous a pas répondu dans un délai de 4 mois, votre demande de carte est refusée.

Vous devez régler 25 € (droit de timbre) par timbres fiscaux ordinaires.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

#### Où s'adresser ?

Préfecture

#### Où s'adresser ?

Sous-préfecture

#### Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

#### Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

### Qu'est-ce que le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité ?

Le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint de retraité permet d'entrer à tout moment en France pour des séjours d'une **durée maximum d'1 an**, sans avoir à demander de visa.

Ce certificat de résidence n'autorise pas à y travailler.

### Qui peut demander le certificat de résidence pour algérien retraité ou conjoint retraité ?

Vous êtes concerné si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :

Vous êtes Algérien

Vous avez résidé en France avec un certificat de résidence de 10 ans

Vous avez établi (ou établiez) votre résidence habituelle à l'étranger

Vous touchez une pension de retraite d'un régime de base français de sécurité sociale.

Votre époux ou votre épouse algérien(ne) peut obtenir un certificat de résidence conjoint de retraité s'il ou elle a résidé avec vous en France de manière régulière.

### Comment demander le certificat de résidence pour Algérien retraité ?

#### Dépôt de la demande

Vous pouvez déposer votre demande de carte auprès des **autorités consulaires françaises** compétentes pour votre lieu de résidence.

#### Où s'adresser ?

Service en charge des visas (ambassade/consulat français à l'étranger)

#### Documents à fournir

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Passeport

Justificatif de résidence habituelle hors de France (quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz etc..et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence)

Extrait d'inscription établissant vos droits (sous forme de notification) ou dernière attestation fiscale, délivré par l'organisme débiteur de votre pension de retraite (à défaut, photocopie d'un de ces documents)

Preuve que vous avez résidé régulièrement en France avec un certificat de résidence de 10 ans

3 photos d'identité

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

#### À savoir

Les actes d'état civil en langue étrangère doivent être obligatoirement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Acte de mariage (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Passeport

Justificatif de résidence habituelle hors de France (quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz etc..et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence)

Justificatif du statut de retraité de votre époux ou votre épouse

Preuve que vous avez résidé régulièrement en France avec votre époux ou votre épouse

3 photos d'identité

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

#### À savoir

Les actes d'état civil en langue étrangère doivent être obligatoirement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.

### Quel est le coût du certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint retraité ?

Vous devez le régler 25 € (droit de timbre) par timbres fiscaux ordinaires.

Les timbres vous sont demandés au moment de l'accord sur votre demande ou de la remise de votre certificat.

Renseignez-vous auprès de votre préfecture.

**Quelle est la durée de validité du certificat de résidence Algérien retraité ou conjoint retraité ?**

Le certificat de résidence pour Algérien retraité (ou conjoint de retraité ) est valable **10 ans**.

Il est renouvelable.

**Comment renouveler le certificat de résidence pour Algérien retraité ou conjoint retraité ?**

Vous pouvez faire votre demande de renouvellement auprès des **autorités consulaires françaises** compétentes pour votre lieu de résidence.

**Documents à fournir :**

Passeport

Certificat de résidence pour Algérien retraité (ou conjoint de retraité ) arrivé en fin de validité

Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun de vos séjours en France, muni de ce certificat de résidence, n'a pas dépassé 1 an

3 photos d'identité

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Vous devez régler 25 € (droit de timbre) par timbres fiscaux ordinaires.

**Où s'adresser ?**

Service en charge des visas (ambassade/consulat français à l'étranger)

**Questions –  
Réponses**

- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité... ) ?
- Qu'est-ce qu'un récépissé de demande de titre de séjour ?
- Étranger en France : comment acheter un timbre fiscal ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

**Textes de  
référence**

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L412-7 à L412-10  
Contrat d'engagement à respecter les principes de la République
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-13  
Taxes et droit de timbre à payer
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R433-1 à 433-6  
Renouvellement de la carte de séjour
- Code de la sécurité sociale : articles D254-1 à D254-6  
Attestation de droits à la retraite
- Décret n°2002-1500 du 20 décembre 2002 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles  
Article 6



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00